

COMPTRE RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2014

Les convocations ont été envoyées le 21/05/2014.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BAUDAIN, BELLIN-CROYAT, BERGER, BORG, BOUCHET BERT PEILLARD, BURDET, CADOUX (J-C), CADOUX (M-M), CAILLET, CERIA, CHAUTEMPS, COHARD (R), COHARD (G), COMTE, DELAPIERRE, ENGRAND, EXERTIER, GRANGEAT, GRANIER, GUILLAUD, GUILLUY, JACQUEMET, JOLY, LAMBERT, MAITRE, MANDRAY, MENEGHIN, MILLET, MOLLARD, MONNET, PAGET, PELLET, PORTSCH, RAFFIN, RAFFOUX, RAVIER, ROSSIGNOL, ROYBON, SAEZ, SANTAIS, SANZONE, SCHWARTZMANN, SEAUVY, SIBUÉ, STEFANY, TESSANNE, VAUSSENAT, VENTURINI-COCHET.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs BERTHET, CARAGUEL (pouvoir à Mme MILLET), KOHLY (pouvoir à Mme JACQUEMET), MARET (pouvoir à M. GUILLUY).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BAHUREL, CROUTEIX, HALLOSSERIE, HUYGHE, PEILLEX, ROSSI, VIRET.

Membres : 60

Quorum : 31

Présents : 49

Votants : 52

Assistent également : les agents du SIBRECSA, M.GRUET pour la Sté IDEX, M.DUPON et Mme SIBUET pour Sté la SIBUET, M.GIROD pour Valespace.

SOMMAIRE

- 1- Installation du Comité Syndical
- 2- Election du Président
- 3- Election des Vice-présidents
- 4- Composition du Bureau
- 5- Délégations du Comité Syndical au Président
- 6- Indemnités de conseil au Trésorier

*Présentation du SIBRECSA
Informations et questions diverses*

M. Charles BICH, président sortant, ouvre la séance à 18h30 et remercie les délégués du dernier mandat pour leur présence et leur implication lors des réunions du comité. Après la présentation de M. Christophe BORG, son successeur à la mairie de Pontcharra, M. BICH se rappelle des présidents du SIBRECSA auxquels il a lui-même succéder, M. RINCHER et Mme ROSATTI en 1983. Considérant que le syndicat est aujourd'hui très bien équipé avec son UIOM, ses 5 déchèteries et un système de collecte sélective, M. BICH se souvient des réflexions et du travail pour en arriver là, notamment en 1998 avec la perspective (non aboutie) d'une nouvelle UIOM sur Aiton. Avec la mise en œuvre d'un traitement des fumées et diverses mises aux normes depuis, l'usine d'incinération fonctionne bien avec des coûts pouvant être maîtrisés, et ceci malgré les différents prestataires car le personnel est resté rattaché à l'UIOM, M. BICH félicite ainsi M. GRUET, directeur de l'usine pour son travail tout au long de ces années. La société Sibuet Environnement est également remerciée pour son travail dans la gestion des déchèteries, de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective. M. BICH termine en rappelant que malgré la création des communautés de communes, il a toujours souhaité que les élus des communes du SIBRECSA puissent s'exprimer et que les personnes sensibles au domaine des déchets puissent s'investir même si elles ne sont pas déléguées communautaires, notamment pour des questions de quorum.

La parole est accordée à Mme Béatrice SANTAIS qui remercie M.BICH, en son nom et en celui des délégués sortants, « le SIBRECSA s'était lui, lui s'était le SIBRECSA » a-t-elle avancée. Mme SANTAIS se

félicite de cette longue collaboration Isère/Savoie et souhaite qu'elle perdure malgré les pressions, tout intégrant une représentation des communautés de communes adhérentes.

Suite à cette intervention M.BICH installe le comité et chaque membre se présente, ainsi que le personnel du syndicat.

1- Installation du Comité Syndical

2014- 001 (5.2)

Monsieur BICH installe dans la fonction de membre du Comité Syndical les délégués des communautés de communes adhérentes (les communautés de communes du Pays de Montmélian et de La Rochette Val Gelon ayant fusionné au 1^{er} janvier 2014 au sein de la communauté de communes Cœur de Savoie) au SIBRECSA suivant la liste ci-après. Le Comité Syndical est composé de 60 délégués.

Monsieur	APPRATTI	Carlo	Madame	KOHLY	Martine
Monsieur	BAHUREL	Luc	Monsieur	LAMBERT	Ludovic
Monsieur	BAUDAIN	Philippe	Monsieur	MAITRE	André
Monsieur	BELLIN-CROYAT	Michel	Monsieur	MANDRAY	Yves
Monsieur	BERGER	Yann	Monsieur	MARET	Jean-Louis
Monsieur	BERTHET	Daniel	Monsieur	MENEGHIN	Jean-Philippe
Monsieur	BORG	Christophe	Madame	MILLET	Régine
Monsieur	BOUCHET BERT PEILLARD	Yannick	Monsieur	MOLLARD	Jean-François
Monsieur	BURDET	Gérard	Monsieur	MONNET	Robert
Monsieur	CADOUX	Jean-Claude	Monsieur	PAGET	Pascal
Madame	CADOUX	Marie-Madeleine	Monsieur	PEILLEX	François
Madame	CAILLET	Jessica	Monsieur	PELLET	Bernard
Monsieur	CARAGUEL	Bruno	Monsieur	PORTSCH	Eric
Monsieur	CERIA	Patrick	Monsieur	RAFFIN	Gilles
Monsieur	CHAUTEMPS	Patrick	Monsieur	RAFFOUX	Hubert
Monsieur	COHARD	Roger	Monsieur	RAVIER	Michel
Monsieur	COHARD	Gérard	Monsieur	ROSSI	Walter
Monsieur	COMTE	Pierre	Monsieur	ROSSIGNOL	Bernard
Monsieur	CROUTEIX	Michel	Madame	ROYBON	Michèle
Monsieur	DELAPIERRE	Cédric	Monsieur	SAEZ	Pierre-Louis
Monsieur	ENGRAND	Christophe	Madame	SANTAIS	Béatrice
Monsieur	EXERTIER	Pascal	Monsieur	SANZONE	Vincenzo
Madame	GRANGEAT	Magali	Monsieur	SCHWARTZMANN	Hervé
Monsieur	GRANIER	Serge	Madame	SEAUVY	Réjane
Monsieur	GUILLAUD	Jean-Pierre	Monsieur	SIBUE	Alain
Monsieur	GUILLUY	Alain	Monsieur	STEFANI	François
Monsieur	HALLOSSERIE	Jean-François	Madame	TESSANNE	Charlotte
Madame	HUYGHE	Sophie	Monsieur	VAUSSENAT	Stéphane
Madame	JACQUEMET	Dominique	Madame	VENTURINI-COCHET	Martine
Monsieur	JOLY	Serge	Monsieur	VIRET	Jacques

2- Election du Président

2014- 002 (5.1)

M. Jean-Claude CADOUX, doyen d'âge, préside alors la séance et procède à l'élection du président, au scrutin secret. Mme SANTAIS présente la candidature de M. Christophe BORG.

Mme KOHLY, excusée, donne pouvoir à Mme JACQUEMET.

M. CARAGUEL, excusé, donne pouvoir à Mme MILLET.

M. MARET, excusé, donne pouvoir à M.GUILLUY.

Membres : 60
Présents : 49
Votants : 52
Quorum : 31

Suffrages exprimés : 48
Bulletin nul : 1
Bulletins blancs : 3
Majorité absolue : 25

M. Christophe BORG recueille 48 voix. Il obtient la majorité absolue, il est élu président et est immédiatement installé dans cette fonction.

M. Borg remercie l'assemblée et lève les doutes quant à l'avenir du syndicat, notamment s'agissant de la conservation du mode de collecte sélective en triflux et malgré le passage en conteneurs semi-enterrés « ordures ménagères » pour un certain nombre de communes iséroises. En effet, la position de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est assouplie et M. BORG remercie M. Roger COHARD pour son intervention en faveur du SIBRECSA.

3- Election des Vice-présidents

2014-003(5.3)

Le Président nouvellement élu procède à l'élection des 2 Vice-présidents du SIBRECSA. Le comité syndical décide, à l'unanimité de procéder aux votes à main levée.

M. Alain SIBUÉ est élu 1^{er} vice-président, à 51 votes pour et 1 abstention.

M. Bernard ROSSIGNOL est élu 2^{ème} vice-président, à 51 votes pour et 1 abstention.

Les 2 vice-présidents sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

4- Composition du Bureau

2014-004 (5.3)

Selon les statuts du SIBRECSA, le bureau est composé de 12 membres dont le président et les deux vice-présidents, à l'unanimité :

- M. Christophe BORG, président
- M. Alain SIBUE, 1^{er} vice-président
- M. Bernard ROSSIGNOL, 2^{ème} vice-président
- M. Stéphane VAUSSENAT, délégué Le Grésivaudan
- M. Michel BELLIN-CROYAT, délégué Le Grésivaudan
- M. Yannick BOUCHET BERT PEILLARD, délégué Le Grésivaudan
- Mme Béatrice SANTAIS, déléguée Cœur de Savoie
- M. Jean-François MOLLARD, délégué Cœur de Savoie
- M. Yves MANDRAY, délégué Cœur de Savoie
- M. Ludovic LAMBERT, délégué Cœur de Savoie
- M. Jean-Philippe MENEHIN, délégué Cœur de Savoie
- Mme Régine MILLET, déléguée Le Grésivaudan

5- Délégations du Comité Syndical au Président

2014-005 (5.5)

En application de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical donne délégation au président, à l'unanimité, pour :

- Procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, qu'il choisit,

- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou le défendre dans les actions intentées contre lui, devant les juridictions administratives et judiciaires, tant en première instance, appel et cassation, et se constituer partie civile, au nom du syndicat, en y incluant la demande d'indemnisation des préjudices et dommages subis,
- Agréer les sous-traitants des entreprises titulaires de marchés publics,

6- Indemnités de conseil au Trésorier

2014-006 (4.4)

En application de l'arrêté du 16 décembre 1983, le SIBRECSA sollicite Monsieur le Trésorier pour lui fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. En considération, Monsieur le Trésorier est rémunéré pour ces prestations.

Le comité, à 50 voix pour et 2 abstentions, décide de lui accorder une indemnité égale au maximum autorisé et de prévoir les crédits au budget.

Présentation du SIBRECSA : un power point est présenté par Mme BURDY, le document est disponible sur demande.

DIFFUSION : délégués du SIBRECSA, présidents des communautés de communes, maires des communes du Sibrecsa, Trésorier, 1 ex. en Préfecture, 1 ex. archive, 1 ex. pour l'affichage.